

AUTORISATION DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ET SONORE & CESSION DES DROITS

Agissant en qualité d'intervenant dans la journée d'études *Parler de la mer et de son histoire. La place de l'histoire maritime en France au XXI^e siècle*, prévue aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, en date du 16/11/2018

Autorise la Société française d'histoire maritime (SFHM), 60 rue des Francs Bourgeois 75003 Paris, et les Archives nationales, service à compétence nationale du ministère de la culture et communication, 59 rue Guynemer, 93383 Pierrefitte-sur-Seine, à procéder à la captation sonore et audiovisuelle de mon image et de ma voix au cours de mon intervention qui se déroulera à cette date du 16/11/2018 dans le cadre de l'événement précédemment cité.

Autorise également la SFHM et les Archives nationales à exploiter mon image, ma voix et mon nom à des fins non commerciales d'enseignement, de recherches culturelles ou scientifiques, ou de communication (interne et externe).

Autorise la SFHM et les Archives nationales à les reproduire ou représenter, en noir et blanc et/ou en couleurs, à titre principal ou accessoire, en totalité ou en partie, par tous procédés techniques et dans tous les supports connus ou inconnus à ce jour, notamment sur tous supports papiers (Journal externe, brochures scientifiques, programmes de colloques, de congrès, panneaux d'exposition, etc.), audiovisuels (fichiers sons et/ou vidéos) et numériques (sites Intranet, Internet, Newsletter, etc.).

Reconnais avoir pris connaissance du fait que la cession du droit d'utilisation des images opérée par la présente autorisation est faite à titre gratuit, pour le monde entier, et est valable cinq ans à compter du jour de la signature de cette autorisation.

La SFHM et les Archives nationales ne sont pas autorisées à céder les images à des tiers.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés à la présente.

La SFHM et les Archives nationales s'interdisent expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'intervenant.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit de communication et, le cas échéant, de rectification ou de suppression des informations me concernant, en m'adressant aux Archives nationales.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente autorisation, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.